



1

2 **Aperçu de la composante « Portefeuille numérique »** 3 **du CCP**

4 Statut du document : Ébauche de recommandation V1.0

5 Conformément aux [procédures opérationnelles du CCIAN](#), une ébauche de
6 recommandation est un livrable qui sert à partager des constats préliminaires et à
7 obtenir une rétroaction à grande échelle.

8 Ce document a été préparé par le [Comité d'experts du Cadre de confiance](#)
9 [pancanadien](#) du CCIAN. On s'attend à ce que le contenu de ce document soit examiné
10 et mis à jour régulièrement afin de donner suite à la rétroaction liée à la mise en
11 œuvre opérationnelle, aux progrès technologiques, et aux changements de lois,
12 règlements et politiques. Les avis concernant les changements apportés à ce document
13 seront partagés sous la forme de communications électroniques, notamment le courriel
14 et les réseaux sociaux. Les notifications seront également consignées dans le
15 [programme de travail du Cadre de confiance pancanadien](#) (CCP).

16 Ce document est fourni « TEL QUEL » et aucun participant du CCIAN ne garantit de
17 quelque façon que ce soit, d'une manière expresse ou implicite, y compris d'une
18 manière sous-entendue, sa qualité marchande, le fait qu'il ne viole pas les droits de
19 propriété intellectuelle de tierces parties et qu'il convient à une fin particulière. Les
20 personnes désirant obtenir de plus amples renseignements au sujet de la gouvernance
21 du CCIAN sont invitées à consulter les [politiques qui régissent le CCIAN](#).

22 Droits de propriété intellectuelle : [Droits de propriété intellectuelle du CCIAN V1.0 PDF](#) |
23 © 2022

24

25

26

27

28		
29	Table des matières	
30	1. Introduction	3
31	1.1 Raison d’être et avantages anticipés	3
32	1.2 Contexte	4
33	1.3 Portée	6
34	1.3.1 Types de portefeuilles numériques et mises en œuvre.....	6
35	1.3.2 Sujets inclus dans la portée.....	7
36	1.3.3 Sujets exclus de la portée	8
37	1.4 Relation avec le Cadre de confiance pancanadien	9
38	2. Conventions	10
39	2.1 Termes et définitions	11
40	2.2 Abréviations	15
41	2.3 Rôles	15
42	3. Relations de confiance	17
43	4. Processus de confiance	18
44	4.1 Aperçu conceptuel	19
45	4.2 Descriptions des processus	20
46	4.2.1 Processus d’instanciation et de sécurité du portefeuille.....	21
47	4.2.2 Processus de gestion et d’utilisation des justificatifs.....	22
48	4.2.3 Processus de consentement	24
49	5. Références	24
50	6. Historique des révisions	25
51		
52		
53		
54		
55		
56		
57		

58 1. Introduction

59 Ce document donne un aperçu de la composante « Portefeuille numérique » du CCP,
60 une composante du [Cadre de confiance pancanadien](#) (CCP). Pour avoir une
61 introduction générale sur le CCP, veuillez vous référer à l'[aperçu du modèle de CCP](#),
62 lequel décrit les buts et objectifs du CCP et donne un aperçu de haut niveau du CCP.

63 Chaque composante du CCP est décrite dans deux documents :

- 64 1. **Aperçu** : Il introduit le sujet de la composante. L'aperçu fournit des
65 renseignements essentiels pour comprendre les critères de conformité de la
66 composante, à savoir des définitions des termes clés, des concepts et les
67 processus de confiance qui font partie de la composante.
- 68 2. **Profil de conformité** : Il spécifie les critères de conformité utilisés pour
69 uniformiser et évaluer les éléments de confiance qui font partie de cette
70 composante.

71 Cet aperçu fournit des renseignements reliés au [profil de conformité des justificatifs](#)
72 [\(Relations et attributs\) du CCP](#), qui sont nécessaires pour l'interpréter d'une manière
73 uniforme.

74 1.1 Raison d'être et avantages anticipés

75 Cette composante vise à fournir un cadre que les participants à l'écosystème de
76 l'identité numérique peuvent utiliser pour évaluer dans quelle mesure les portefeuilles
77 numériques qui font partie de leurs écosystèmes respectifs accomplissent ce qui suit :

- 78 1. Fournir aux citoyens et aux consommateurs un portefeuille d'identité numérique
79 qui se conforme aux principes des droits de la personne consistant à préserver la
80 vie privée des gens et le contrôle de leurs renseignements.
- 81 2. Introduire une métaphore identitaire et une expérience automatisée axée sur le
82 consentement qui soient uniformisées parmi tous les participants à l'écosystème
83 afin de réduire l'impact de la transformation numérique sur les utilisateurs.
- 84 3. Contribuer à une infrastructure stable, dotée d'une longévité et d'une
85 interopérabilité mondiale, en adoptant et en soutenant des normes pertinentes
86 selon ce qui est approprié (p. ex., normes W3C pour les justificatifs vérifiables et
87 les identifiants décentralisés (DID)).
- 88 4. Lutter contre la cybervulnérabilité et la cyberextorsion en permettant aux
89 fournisseurs de services de remplacer graduellement les mécanismes de
90 connexion existants, dont certains peuvent être exploitables, sans impacts
91 négatifs sur les activités.

- 92 5. Établir un environnement de confiance dans lequel le propriétaire du portefeuille
93 peut interagir avec d'autres participants à l'écosystème tels que émetteurs,
94 vérificateurs et autres parties dépendantes.

95 1.2 Contexte

96 Le portefeuille physique est un conteneur privé pour l'argent, les cartes de paiement, la
97 preuve d'identité et autres documents du propriétaire. Les portefeuilles d'identité
98 numérique sont analogues à des portefeuilles physiques du fait qu'ils contiennent des
99 versions numériques des preuves d'identité et actifs connexes du propriétaire du
100 portefeuille. Ces actifs contiennent habituellement des versions numériques des cartes
101 et documents physiques qui nous sont familiers (p. ex., permis de conduire, preuve
102 d'assurance, cartes de santé, etc.). Les actifs numériques sont souvent entreposés
103 sous forme de justificatifs (généralement des justificatifs vérifiables) – et ce terme est
104 utilisé dans tout le présent document pour faire référence au contenu du portefeuille. Un
105 portefeuille d'identité numérique peut aussi entreposer des clés cryptographiques
106 utilisées par le propriétaire du portefeuille. Ce sont habituellement de petites
107 applications logicielles qui résident dans les appareils informatiques personnels.

108 Un portefeuille d'identité numérique bien conçu assure la sécurité de son contenu
109 sensible et confidentiel, tout en faisant en sorte que ce soit facile pour le propriétaire du
110 portefeuille d'utiliser des preuves et des justificatifs d'identité numériques en ligne et
111 pour les interactions en personne. Un portefeuille d'identité numérique bien conçu peut
112 protéger davantage la vie privée en permettant au propriétaire du portefeuille de
113 contrôler quand, où et comment le contenu du portefeuille est divulgué à de tierces
114 parties et ce qui est divulgué.

115 Le concept des portefeuilles d'identité numériques en tant de façon pour les
116 propriétaires de stocker, de gérer et d'utiliser des identités numériques et des actifs
117 connexes a fait son apparition lorsque les systèmes d'identité sont passés des
118 mécanismes d'authentification des utilisateurs spécifiques aux applications à des
119 systèmes sophistiqués qui partagent et vérifient les actifs identitaires parmi de multiples
120 entités (applications, fournisseurs de services, autres personnes, etc.) dans divers
121 arrangements de fédération et de confiance.

122 Voici certains facteurs spécifiques qui ont favorisé l'émergence des portefeuilles
123 d'identité numériques :

- 124 1. **Hausse des craintes à propos de l'invasion de la vie privée** – La surveillance
125 des utilisateurs par les acteurs commerciaux et étatiques est devenue visible et
126 est à présent un facteur politique qui mène les politiques publiques. Les
127 fabricants de navigateurs et les fournisseurs de logiciels ont fait des efforts pour
128 réduire les possibilités de suivre les utilisateurs en ligne. Mais l'utilisation des
129 adresses de courriel et des numéros de téléphone (qui sont des renseignements

- 130 personnellement identifiables) comme identifiants universels demeure une
131 pratique courante. De plus, les fuites à la hausse d'adresses de courriel et de
132 numéros de téléphone résultant de la multiplication des brèches de données en
133 fait des identifiants non fiables et la protection renforcée de la vie privée grâce à
134 des portefeuilles numériques rend l'utilisation illicite plus difficile à dépister.
- 135 2. **Limitations des solutions d'identité traditionnelles** – Pour les organisations
136 qui s'efforcent de numériser un service important et précieux, la réduction de la
137 redondance, de la duplication et des chevauchements qui peuvent résulter de la
138 prolifération des solutions d'identité chez et entre les fournisseurs de service est
139 une considération commerciale majeure, voire un défi colossal. Lorsque cela
140 arrive, les utilisateurs se retrouvent à devoir gérer de multiples identités
141 numériques et actifs connexes. L'utilisation à grande échelle de gestionnaires de
142 mots de passe pour alléger le fardeau que pose la sécurité de chaque relation de
143 service en est la preuve. Les portefeuilles d'identité numériques peuvent aider
144 leurs propriétaires à gérer un nombre croissant d'actifs d'identité, et à contrôler le
145 partage et l'utilisation de ces actifs dans leurs relations et interactions
146 numériques.
- 147 3. **Expérience utilisateur fragmentée** – Les fournisseurs de services procurent
148 aux utilisateurs des expériences qui sont optimisées pour leurs propres
149 processus, ce qui se conçoit. Les expériences utilisateurs numériques tiennent
150 rarement compte de la pleine portée des relations et interactions numériques
151 d'une personne. Beaucoup de personnes se retrouvent alors à naviguer parmi
152 des services numériques largement dissimilaires et qui prêtent souvent à
153 confusion. Les portefeuilles d'identité numériques peuvent fournir une expérience
154 utilisateur fiable, uniforme et familière pour les aspects essentiels des
155 interactions impliquant des identités numériques (c.-à-d., entreposage,
156 récupération et présentation des renseignements d'identité).
- 157 4. **Professionnalisation et militarisation des cyberattaques** – Étant donné les
158 expériences utilisateurs fragmentées, l'existence de nombreuses identités
159 numériques à vocation unique et la prolifération des renseignements personnels
160 dans tous les systèmes reliés à Internet, il est facile pour des acteurs
161 malveillants qui sont doués et déterminés de compromettre les renseignements
162 personnels et la vie privée. Les portefeuilles d'identité numériques peuvent aider
163 à atténuer quantité de vecteurs d'attaques (avant tout le hameçonnage et
164 d'autres attaques basées sur l'obtention de renseignements personnels). De
165 plus, les titulaires de portefeuilles d'identité numériques peuvent aider à
166 améliorer globalement la cybersécurité en partageant d'une manière sélective
167 uniquement les renseignements nécessaires pour une fin ou une interaction
168 spécifique (p. ex., au moyen d'une preuve à divulgation nulle de connaissance
169 ou d'un prédicat dérivé).
- 170 5. **Normes de l'industrie pour les justificatifs et les renseignements**
171 **personnels vérifiables** – Le besoin de revenir à des processus chronophages
172 nécessitant du personnel pour valider les identités et les renseignements
173 personnels est un obstacle important à l'interaction numérique presque en temps

174 réel. Ces validations sont nécessaires pour maintenir l'intégrité des processus
175 pour les services de grande valeur, mais elles érodent l'efficacité et l'expérience
176 utilisateur. Lorsqu'il y a possibilité d'automatiser la vérification des données (p.
177 ex., une connexion entre le fournisseur de services et l'ARC pour confirmer le
178 revenu imposable), les mécanismes de sécurité des renseignements et de
179 protection de la vie privée peuvent être difficiles à mettre en place sans
180 compromettre l'expérience utilisateur ou contrevenir aux lois existantes. Les
181 justificatifs portables et vérifiables d'une manière cryptographique, qui sont
182 utilisés avec les portefeuilles d'identité numériques, sont de plus en plus
183 acceptés comme moyen pour les fournisseurs de services d'obtenir des données
184 qui apportent une grande assurance, tout en procurant une sécurité et une
185 transparence au propriétaire du portefeuille. Le modèle de données de
186 justificatifs vérifiables 1.0 du Wide Web Consortium (W3C) a suscité un intérêt et
187 un soutien à grande échelle en tant que norme de données essentielle pour
188 faciliter les justificatifs vérifiables interopérables.

189 **1.3 Portée**

190 Les sujets qui sont considérés comme étant inclus dans la portée et exclus de celle-ci
191 définissent la portée de cette composante du CCP. Les types de portefeuilles
192 numériques et leurs contenus habituels sont aussi un déterminant essentiel de la portée
193 de la composante.

194 **1.3.1 Types de portefeuilles numériques et mises en œuvre**

195 Le terme « portefeuille d'identité numérique », qui est utilisé partout dans ce document,
196 est un indicateur de la portée de cette composante du CCP. Cette composante met
197 l'accent sur les portefeuilles numériques qui contiennent des identités numériques et
198 des actifs connexes. Ces portefeuilles numériques sont conçus de façon à être
199 optimisés pour aider leurs propriétaires à gérer et à utiliser :

- 200 1. Les documents et attributs d'identité personnels (p. ex., preuve d'identité
201 essentielle, numéros d'assurance sociale, passeports, permis de conduire,
202 cartes de santé publique, preuve de citoyenneté, preuve de résidence, preuve
203 d'âge, etc.);
- 204 2. Les renseignements personnels à propos d'autres personnes proches et les
205 relations avec elles (p. ex., preuve de relation conjugale avec une autre
206 personne, preuve de garde de mineurs, preuve de statut d'emploi dans une
207 organisation);
- 208 3. Les clés de chiffrement et de signature pour soutenir la vérification des attributs
209 et la signature des documents numériques.

210 Les portefeuilles d'identité numériques peuvent aussi contenir et faciliter l'utilisation de :

- 211 1. Renseignements sur les paiements numériques (p. ex., cartes de crédit) pour
212 divers services et sites Web;
213 2. Détails d'authentification (p. ex., noms d'utilisateurs/mots de passe) pour divers
214 services et sites Web.

215 Étant donné ce chevauchement entre les portefeuilles numériques et les applications
216 conçues exclusivement pour les paiements et les transactions financières numériques
217 (p. ex., un portefeuille de cryptomonnaie en bitcoins), il se pourrait que certains critères
218 de conformité spécifiés pour cette composante du CCP s'appliquent aux portefeuilles et
219 applications utilisés exclusivement pour des paiements numériques. Toutefois, ce profil
220 ne traitera pas explicitement de ces types de portefeuilles. De même, les applications
221 qui fonctionnent strictement comme des gestionnaires de mots de passe ou des
222 utilitaires pour remplir des formulaires ne sont pas considérées comme étant inclus
223 dans la portée de cette composante du CCP.

224 La portée de cette composante du CCP n'est pas limitée à un modèle de mise en
225 œuvre en particulier pour les portefeuilles d'identité numérique et elle spécifie les
226 critères de conformité qui s'appliquent généralement à tous les portefeuilles d'identité
227 numériques, qu'ils soient instaurés comme :

- 228 1. Des applications en mode naturel sur des téléphones intelligents et d'autres
229 appareils mobiles,
230 2. Des applications Web progressives qui sont exécutées sur des téléphones
231 intelligents et des ordinateurs portables,
232 3. Des applications traditionnelles hébergées sur le Web qui sont exécutées sur
233 des serveurs.

234 La portée de cette composante du CCP n'est pas limitée aux portefeuilles d'identité
235 numériques utilisés par un particulier. Elle inclut :

- 236 1. Les portefeuilles d'identité numériques conçus pour être utilisés par des
237 personnes qui agissent pour leur propre compte ou des membres de leur famille
238 ou encore qui représentent une entreprise ou un autre type d'organisation;
239 2. Les organisations qui ont besoin de contrôler les portefeuilles numériques
240 d'entreprise que leurs employés et représentants peuvent utiliser à des fins
241 autorisées.

242 **1.3.2 Sujets inclus dans la portée**

243 Cette composante du CCP inclut les sujets suivants :

- 244 1. Qualité des produits et services : du point de vue de la confiance, les processus
245 de développement, de distribution et de soutien du titulaire utilisés pour mettre
246 en place et soutenir un portefeuille numérique sont des aspects essentiels.

247 L'essai et la validation des portefeuilles numériques par de tierces parties et
248 l'attribution de marques de confiance peuvent améliorer la fiabilité des
249 portefeuilles numériques. Pour les applications Web progressives et les
250 portefeuilles hébergés sur le Web, la composante « Infrastructure » (Technologie
251 et opérations) du CCP devrait s'appliquer à ces services d'hébergement.
252 2. Les capacités fonctionnelles suivantes des portefeuilles numériques et des
253 normes sont incluses dans la portée :

- 254 a. Authentification du titulaire pour ouvrir et utiliser un portefeuille numérique,
255 et lui donner un consentement, notamment l'authentification biométrique
256 et du NIP d'un téléphone mobile, les mécanismes d'authentification
257 multifacteurs, et les mécanismes de nom d'utilisateur et de mot de passe
258 (portefeuilles avec une faible assurance).
- 259 b. Capacité pour les portefeuilles numériques d'authentifier les émetteurs et
260 vérificateurs de justificatifs ainsi que les registres de données associés.
- 261 c. Normes technologiques de gestion essentielles pour gérer et entreposer
262 en sécurité des clés publiques et privées, notamment la capacité
263 facultative d'exporter, d'importer et de sauvegarder/récupérer des clés.
- 264 d. Normes technologiques pour la gestion des justificatifs pour gérer et
265 entreposer d'une manière sécuritaire les justificatifs des portefeuilles
266 numériques, notamment la capacité facultative d'exporter, d'importer et de
267 sauvegarder/récupérer des justificatifs, et de soutenir l'image de marque
268 et les politiques des émetteurs.
- 269 e. Capacité pour les portefeuilles numériques d'entreposer et de présenter
270 des jetons d'attestation provenant de fournisseurs d'identité de confiance
271 dans un environnement de justificatifs vérifiable.
- 272 f. Normes technologiques pour les demandes et la prestation aux
273 émetteurs, notamment les signatures numériques.
- 274 g. Normes technologiques pour la présentation des justificatifs aux
275 vérificateurs, notamment les signatures numériques.
- 276 h. Soutien d'une technologie de divulgation minimale et de preuve à
277 divulgation nulle de connaissance.
- 278 i. Dialogue avec le titulaire pour soutenir des décisions éclairées de
279 divulguer ou non, incluant le dialogue de consentement.

- 280 3. Normes d'accessibilité et de coût abordable applicables aux portefeuilles
281 d'identité numériques.
- 282 4. Format d'affichage en langage clair et standard (c.-à-d., représentation du
283 portefeuille et des cartes).
- 284 5. Capacité multilingue.
- 285 6. Consentement informé et traçable, et consignation et signalement des activités
286 et de l'historique.

287 **1.3.3 Sujets exclus de la portée**

Cadre de confiance pancanadien

Aperçu de la composante « Portefeuille numérique » du CCP – ébauche de recommandations V1.0

DIACC / CCO12

288 Les sujets suivants sont considérés comme étant exclus de la portée de cette
289 composante :

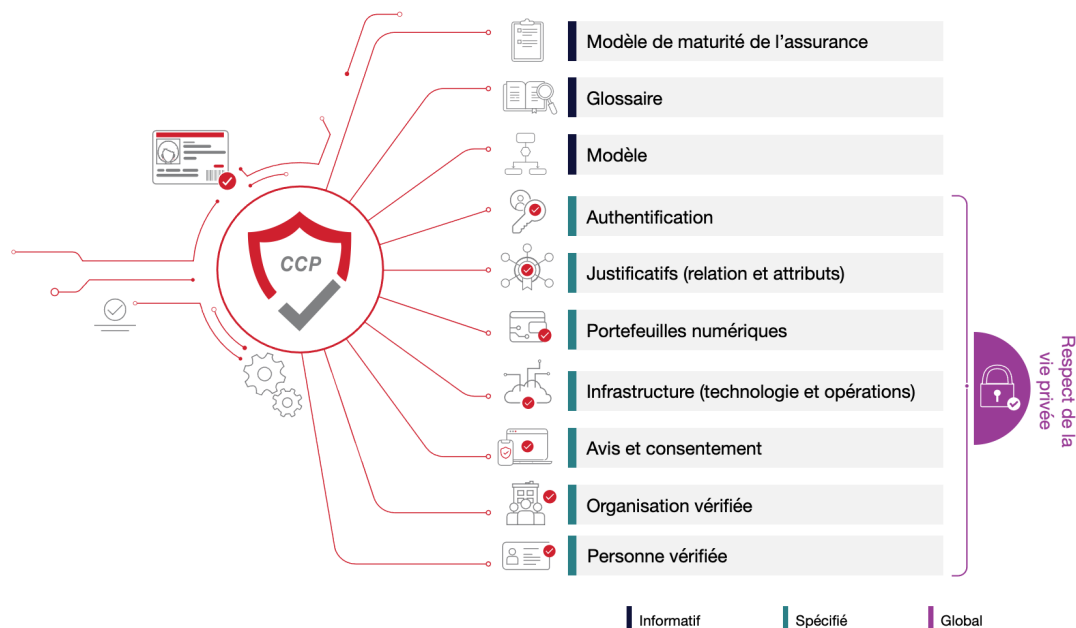
- 290 1. Normes, processus et politiques technologiques applicables aux émetteurs de
291 justificatifs, excepté lorsqu'ils sont directement reliés à la fonctionnalité du
292 portefeuille.
- 293 2. Normes, processus et politiques technologiques applicables aux vérificateurs de
294 justificatifs, excepté lorsqu'ils sont directement reliés à la fonctionnalité du
295 portefeuille.
- 296 3. Normes, processus et politiques technologiques applicables aux registres de
297 données vérifiables, excepté lorsqu'ils sont directement reliés à la fonctionnalité
298 du portefeuille.

299 1.4 Relation avec le Cadre de confiance pancanadien

300 Le Cadre de confiance pancanadien consiste en une série de composantes modulaires
301 ou fonctionnelles qui peuvent être évaluées et certifiées d'une manière indépendante
302 pour être prises en considération comme composantes de confiance. Le CCP, qui tire
303 parti d'une approche pancanadienne, permet aux secteurs public et privé de collaborer
304 pour protéger les identités numériques en uniformisant les processus et pratiques dans
305 tout l'écosystème numérique canadien.

306 **Remarque** : La composante « Portefeuille d'identité numérique » recoupe partiellement
307 les composantes « Authentification », « Avis et consentement » et « Justificatifs ». Cette
308 composante du CCP représente donc un point d'intersection entre plusieurs autres
309 composantes et élargit les critères de conformité pour inclure un outil spécifique qui est
310 mis à la disposition des participants aux écosystèmes de l'identité numérique.

311 La figure 1 est une illustration des composantes de l'ébauche du Cadre de confiance
312 pancanadien.



313

314 **Figure 1. Composantes du Cadre de confiance pancanadien**

315 La composante « Portefeuille d'identité numérique » recoupe partiellement les
316 composantes « Authentification », « Avis et consentement » et « Justificatifs ».
317 L'architecture d'identité décentralisée, dont le portefeuille d'identité numérique est une
318 composante, n'existait pas quand la structure du CCP a été définie, ce qui a donné ce
319 chevauchement. À mesure que l'aperçu se développera, surtout en ce qui concerne
320 l'identification des processus de confiance, cette section sera mise à jour pour fournir
321 des indications sur la relation avec le CCP.

322 **2. Conventions**

323 Cette section décrit et définit les termes et notions essentiels utilisés dans la
324 composante « Portefeuille numérique » du CCP. Ces renseignements sont fournis pour
325 assurer une utilisation et une interprétation uniformes des termes qui apparaissent dans
326 cet aperçu et dans le [profil de conformité « Justificatifs » \(Relations et attributs\) du](#)
327 [CCP](#).

328 **Remarques**

- 329 • Les conventions peuvent varier entre les composantes du CCP. Les lecteurs
330 sont invités à examiner les conventions de chacune des composantes du CCP
331 qu'ils consultent.

- 332
- 333
- 334
- 335
- 336
- 337
- Les principaux termes et concepts décrits et définis dans cette section, la section sur les processus de confiance et le glossaire du CCP sont écrits avec une majuscule tout au long de ce document.
 - Il se pourrait que des liens hypertextes soient intégrés dans les versions électroniques de ce document. Tous les liens étaient accessibles lors de la rédaction.

338 **2.1 Termes et définitions**

339 Pour les besoins de cette composante du CCP, les termes et les définitions figurant
340 dans le glossaire du CCP et dans la présente section s'appliquent.

341 **Attestation**

342 Vérification de confiance comme quoi une chose est véridique ou authentique.

343 **Attribut**

344 Un attribut est de l'information reliée à une partie caractéristique ou inhérente d'une
345 entité (p. ex. le prénom ou l'adresse résidentielle d'un sujet). Les attributs sont parfois
346 appelés des « propriétés » ou « revendications ». Les attributs sont entreposés dans les
347 justificatifs.

348 **Revendication**

349 Une revendication est une assertion faite à propos d'un sujet (p. ex., le sujet a un
350 permis de conduire; il est âgé de plus de 21 ans).

351 **Justificatif**

352 Un justificatif est un ensemble d'une ou de plusieurs revendications faites par une seule
353 entité à propos d'un sujet (p. ex., le sujet a un permis de conduire; le sujet réside à une
354 adresse spécifique; le sujet a une certification spécifique). Dans ce document, le terme
355 « justificatifs » n'inclut pas les justificatifs d'authentification, sauf si le terme « justificatifs
356 d'authentification » est employé explicitement (voir aussi Justificatif vérifiable).

357 **Vérification des justificatifs**

358 La vérification des justificatifs est l'évaluation qui consiste à déterminer si un justificatif
359 vérifiable ou une présentation vérifiable représente d'une manière authentique
360 l'émetteur ou le sujet. Cela inclut la vérification comme quoi la preuve est satisfaite
361 (normalement au moyen d'une validation cryptographique), la confirmation que le
362 justificatif ou la présentation est valide (p. ex., elle n'est pas suspendue, révoquée ou

363 expirée) et que le justificatif ou la présentation se conforme aux spécifications et/ou aux
364 normes pertinentes.

365 **Prédicat dérivé (voir aussi Preuves à divulgation nulle de connaissance)**

366 Un prédicat dérivé est une assertion booléenne vérifiable à propos d'un sujet qui est
367 basée sur la valeur d'un autre attribut décrivant ce sujet. Prenons, par exemple, un sujet
368 qui souhaite prouver qu'il est admissible à des services uniquement disponibles pour
369 des personnes qui sont âgées d'au moins 21 ans et qui possèdent un justificatif
370 contenant un attribut qui renferme leur date de naissance. Plutôt que de fournir sa date
371 de naissance comme preuve d'admissibilité, le sujet pourrait présenter un prédicat
372 dérivé comme « plus de 21 ans » qui contient une valeur « Vrai » ou « Faux » indiquant
373 si le sujet est âgé de plus de 21 ans. L'utilisation de prédicats dérivés protège mieux la
374 vie privée d'un sujet en ne divulguant pas de renseignements personnellement
375 identifiables, tout en permettant à un vérificateur de valider l'admissibilité d'un sujet à un
376 service.

377 **Portefeuille d'identité numérique (portefeuille, portefeuille numérique)**

378 Un portefeuille numérique est un référentiel de justificatifs basé sur un logiciel qui
379 entrepose d'une manière sécuritaire des renseignements pour un propriétaire. Selon la
380 nature du portefeuille, celui-ci peut contenir, entre autres, des justificatifs, des
381 justificatifs vérifiables, des renseignements sur des paiements et/ou des mots de passe.

382 Un portefeuille sert à entreposer d'une manière sécuritaire des justificatifs et/ou attributs
383 d'identité, et à permettre au titulaire d'assembler et de préparer des présentations
384 vérifiables. Il arrive que certains portefeuilles aient des moyens de prouver l'identité
385 et/ou des agents pour faciliter le partage des justificatifs qu'ils gèrent.

386 **Clé diversifiée**

387 Pour sécuriser les interactions avec une population de portefeuilles numériques, une
388 « clé génératrice de clés » est utilisée avec des données uniques à un portefeuille
389 spécifique pour dériver une série de clés variée à utiliser avec ce portefeuille. Les
390 données peuvent être uniques au portefeuille ou à l'appareil dans lequel elles sont
391 stockées. Ces données sont souvent accessibles à un large groupe, de sorte qu'il est
392 fondamental de manipuler la clé génératrice de clés avec un haut degré de sécurité
393 pour que ce type de portefeuilles ne soit pas compromis.

394 **Présentation**

395 Une présentation est un ensemble de données, représentant généralement une ou
396 plusieurs revendications à propos d'un sujet, qui sont dérivées d'un ou de plusieurs

397 justificatifs, justificatifs vérifiables, relations endossées ou relations vérifiables et
398 partagées avec un vérificateur.

399 **Relation**

400 Une relation est un type spécifique de justificatif qui décrit la façon dont deux entités ou
401 plus sont reliées entre elles (p. ex., Fatima est doctorante à l'Université de la Colombie-
402 Britannique; Éric travaille pour FictitiousCorp; Sheila est un membre en règle de la
403 Société de droit.

404 **Rendu de justificatif**

405 La stylisation de la présentation visuelle de divers types et données d'entités (p. ex.,
406 justificatifs) est un besoin commun qui existe dans bien des cas d'utilisation. Afin de
407 fournir une série prévisible d'indices de stylisation et d'affichage de données aux agents
408 utilisateurs, émetteurs, vérificateurs et autres participants qui rendent l'IU associée à
409 des entités et données, cette spécification s'efforce d'uniformiser un modèle de
410 données ordinaire pour décrire des indices de style et données génériques qui peuvent
411 être utilisés avec n'importe quelle formulation d'éléments IU.

412 **Référentiel / référentiel de justificatifs**

413 Un référentiel est un système logiciel (application) tel qu'une base de données, voûte
414 d'entreposage ou portefeuille de justificatifs vérifiable qui entrepose les justificatifs
415 vérifiables d'un titulaire et en contrôle l'accès.

416 **Entrepôt sécurisé**

417 L'entrepôt sécurisé est un endroit utilisé pour assurer la sécurité, la confidentialité et
418 l'intégrité des données qui y sont gardées. Cet endroit peut dépendre de la protection
419 physique du matériel dans lequel les données sont entreposées, ainsi que du logiciel de
420 sécurité. Les données gardées dans un entrepôt sécurisé ne peuvent en être retirées
421 ou peuvent être uniquement récupérées par des parties autorisées.

422 Voir aussi <https://www.techopedia.com/definition/29701/secure-data-storage> (en anglais
423 uniquement)

424 **Divulgarion sélective**

425 Un justificatif peut contenir de multiples revendications comme paires de valeurs clés.
426 Par exemple, le vocabulaire citoyen proposé par le W3C inclut le prénom, le nom de
427 famille, le sexe, l'image et la date de naissance entre autres éléments de données dans
428 le schéma des justificatifs. Par principe, la minimisation des données devrait être
429 utilisée chaque fois que possible pour limiter le partage des renseignements

430 personnels. Une preuve d'âge avec minimum de données fournie à un vérificateur,
431 dans l'exemple ci-dessus, pourrait inclure uniquement la date de naissance du titulaire
432 et possiblement une photo.

433 Des techniques cryptographiques à divulgation nulle de connaissance peuvent être
434 employées pour créer une preuve de divulgation sélective basée sur le justificatif
435 d'origine avec des éléments de données aveuglés que le titulaire ne veut pas ou n'a
436 pas besoin de partager avec un vérificateur et/ou une partie dépendante. La preuve est
437 agencée de façon que le titulaire puisse encore prouver au vérificateur que le justificatif
438 a été signé par l'émetteur et que les données présentées n'ont pas été falsifiées. Les
439 mécanismes de signature ordinaires incluent les signatures CL, les signatures BBS+ et
440 les mécanismes basés sur SNARK.

441 Une utilisation puissante de la divulgation sélective est aveugle à l'identifiant de liaison
442 qui est commun à un groupe de justificatifs émis. Cela réduit le risque de suivi de
443 l'activité du titulaire, car le secret qui fait le lien n'est pas divulgué au vérificateur.

444 Remarque : la divulgation sélective peut être faite par d'autres méthodes comme
445 l'émission juste à temps des justificatifs ou l'utilisation d'un courtier de confiance. Ces
446 méthodes ne sont pas recommandées, car on peut retracer toute l'activité d'un
447 utilisateur jusqu'à une source unique – l'émetteur ou le courtier.

448 **Jeton**

449 Représentation numérique d'une attestation ou d'un conteneur pour une ou des
450 revendications

451 **Justificatif vérifiable**

452 Un justificatif vérifiable est un justificatif inviolable qui est codé de manière à ce que son
453 intégrité et sa paternité (c.-à-d., source) soient confirmées par vérification
454 cryptographique. Les justificatifs vérifiables doivent être sûrs du point de vue
455 cryptographique et vérifiables à l'aide de machines.

456 **Registre de données vérifiables**

457 Rôle qu'un système peut jouer en faisant la médiation dans la création et la [vérification](#)
458 des identifiants, clés et autres données pertinentes, comme des schémas de [justificatifs](#)
459 [vérifiables](#), registres de révocation, clés publiques d'émetteurs et ainsi de suite, qui
460 peuvent être nécessaires pour utiliser des [justificatifs vérifiables](#).

461 (Référence: <https://www.w3.org/TR/vc-data-model/#dfn-verifiable-data-registries>)

462 **Présentation vérifiable**

Cadre de confiance pancanadien

Aperçu de la composante « Portefeuille numérique » du CCP – ébauche de recommandations V1.0

DIACC / CCO12

463 Une présentation vérifiable est une présentation inviolable qui est codée de manière à
464 ce que son intégrité et sa paternité (c.-à-d., source) soient confirmées par vérification
465 cryptographique.

466 **Preuves à divulgation nulle de connaissance**

467 Une preuve à divulgation nulle de connaissance est une technique cryptographique qui
468 permet au titulaire de prouver à un vérificateur qu'il connaît une valeur sans la partager
469 en fait.

470 Une preuve à divulgation nulle de connaissance peut être utilisée dans le contexte de
471 l'identité numérique pour soutenir les fonctionnalités essentielles de préservation de la
472 vie privée suivantes :

- 473 • Divulgence sélective – divulgation d'un sous-ensemble d'attributs d'un justificatif
474 à un émetteur
- 475 • Prédicats – calculs sur des attributs comme étant égal ou supérieur à (p. ex.,
476 prouver que votre salaire est supérieur à x ou que votre âge est plus grand que
477 y) où les valeurs réelles ne sont pas partagées avec le vérificateur
- 478 • Aveuglement de la signature – randomisation de la signature de l'émetteur avant
479 de la partager avec le vérificateur pour éliminer la signature en tant que facteur
480 de corrélation
- 481 • Aveuglement du titulaire privé – l'identifiant de corrélation n'est pas exposé au
482 vérificateur

483 **2.2 Abréviations**

484 Les abréviations et acronymes qui suivent apparaissent tout au long de cet aperçu et du
485 [profil de conformité des justificatifs \(Relations et attributs\) du CCP](#) :

- 486 • **CCP** : Cadre de confiance pancanadien
- 487 • **NAJ** : Niveau d'assurance des justificatifs
- 488 • **DiD** : utilisés ci-dessus

489 **2.3 Rôles**

490 Les rôles et définitions de rôles qui suivent s'appliquent dans la portée et le contexte de
491 la [composante « Justificatifs » \(Relations et attributs\) du CCP](#).

492 **Remarques**

- 493
- Une entité peut assumer un ou plusieurs rôles, selon le cas d'utilisation. Par
- 494 exemple, une entité qui est la partie dépendante dans une transaction peut aussi
- 495 être le vérificateur de cette transaction.
- Les définitions des rôles n'impliquent ou ne nécessitent pas une solution, une
- 496 architecture, une mise en œuvre ou un modèle de gestion spécifique.
- 497

498 **Demandeur**

499 Un demandeur est une entité qui a demandé, mais pas encore reçu, un justificatif (p.
500 ex., une personne qui a demandé, mais pas encore reçu, un permis de conduire d'une
501 province ou d'un territoire). Cette entité peut ou non être un sujet du justificatif.

502 **Titulaire**

503 Un titulaire est une entité qui possède un ou plusieurs justificatifs. Le titulaire est
504 habituellement le sujet du justificatif, mais il n'a pas besoin de l'être (p. ex., un parent
505 peut posséder un justificatif appartenant à son enfant; un avocat peut posséder un
506 justificatif appartenant à son client). Les titulaires peuvent entreposer les justificatifs
507 qu'ils possèdent dans un référentiel.

508 **Émetteur**

509 Un émetteur est une entité qui fournit de l'information concernant un sujet en créant et
510 en émettant un justificatif, un jeton d'attestation ou un justificatif vérifiable (p. ex., une
511 province ou un territoire qui délivre un permis de conduire).

512 **Partie dépendante**

513 Une partie dépendante est une entité qui consomme de l'information, des attributs, des
514 relations ou autres justificatifs reliés à l'identité numérique pour effectuer des
515 transactions numériques (p. ex., un magasin d'alcools ou un propriétaire de commerce
516 qui a besoin de s'assurer qu'un client est assez âgé pour acheter de l'alcool). Voir
517 Vérificateur ci-dessous.

518 **Autorité qui révoque**

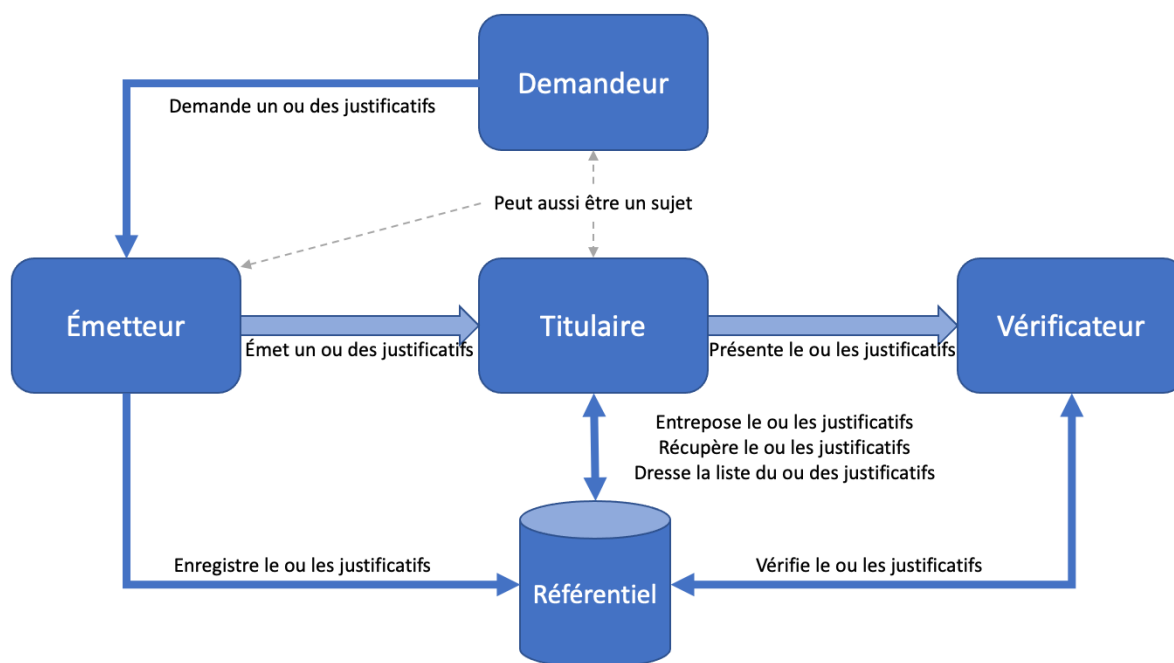
519 Une autorité qui révoque est une entité avec une responsabilité exclusive ou principale
520 pour révoquer des justificatifs et maintenir des renseignements à propos des justificatifs
521 révoqués. L'autorité qui révoque peut être l'émetteur du justificatif révoqué, mais ce
522 n'est pas obligatoire.

523 **Vérificateur**

524 Un vérificateur est une entité qui reçoit un ou plusieurs jetons d'attestation et justificatifs
525 vérifiables, et qui détermine si le ou les justificatifs représentent d'une manière
526 authentique et exacte l'émetteur ou le sujet (voir Vérification des justificatifs). Un
527 vérificateur est une partie dépendante qui consomme et vérifie les renseignements
528 d'identité numériques sous la forme de jetons d'attestation ou de justificatifs vérifiables.

529 3. Relations de confiance

530 L'authenticité, la validité, la sécurité et la confidentialité des entités qui interviennent
531 dans la création, l'émission, l'entreposage, la présentation et la vérification des
532 justificatifs numériques sont essentiels pour évaluer la fiabilité de ces justificatifs. Cette
533 composante du CCP identifie les relations de confiance essentielles qui entrent en
534 compte pour évaluer la fiabilité des justificatifs numériques. Étant donné cela, les
535 critères de conformité associés aux relations et processus de confiance dans cette
536 composante mettent l'accent sur la transparence, la vérifiabilité et la confidentialité, en
537 plus des méthodes techniques pour bâtir la confiance parmi les parties impliquées. La
538 figure 2 fournit illustre la façon dont les différents rôles sont reliés entre eux et créent le
539 besoin pour ces relations de confiance.



540

541 **Figure 2. Rôles et relations dans le portefeuille numérique (illustration)**

542 Il faudrait noter qu'un excellent travail a été effectué dans le modèle de données des
543 justificatifs vérifiables W3C, le profil du secteur public du Cadre de confiance
544 pancanadien et le projet Hyperledger Aries, et qu'il a été pris en compte à mesure que
545 cette composante était développée.

546 Les relations de confiance décrites ci-dessous ne sont pas toujours directement reliées
547 à des processus techniques ou commerciaux discrets.

548 Cette composante conseille aux participants à l'écosystème numérique de tenir compte
549 des exigences essentielles qui suivent pour établir la confiance dans ces relations et qui
550 affectent la fiabilité d'un justificatif :

- 551 1. Les participants doivent pouvoir évaluer l'autorité et la fiabilité des émetteurs, et
552 s'assurer qu'ils sont méticuleux lorsqu'ils déterminent l'exactitude des
553 renseignements inclus dans un justificatif.
- 554 2. Les participants doivent avoir l'assurance que les émetteurs délivrent des
555 justificatifs avec le consentement des sujets, ou d'une entité admissible à agir au
556 nom du sujet, ou lorsque c'est autorisé par la loi ou les règlements.
- 557 3. Les participants doivent pouvoir déterminer si les justificatifs émis contiennent
558 des renseignements exacts qui sont fiables et à jour.
- 559 4. Les participants doivent avoir l'assurance que les émetteurs ont adopté et mis en
560 place à l'intérieur des justificatifs des structures de données qui protègent la vie
561 privée pour réduire le risque de corrélation qui pourrait résulter si une partie
562 dépendante demande plusieurs justificatifs à propos d'un sujet, qu'ils soient
563 délivrés par un ou plusieurs émetteurs de justificatifs.
- 564 5. Les participants doivent avoir l'assurance qu'on s'occupe d'une manière
565 appropriée et opportune des justificatifs compromis ou non valides, et que les
566 justificatifs ne sont rendus inutilisables que dans des circonstances légitimes.
- 567 6. Les participants doivent avoir l'assurance que les renseignements qu'ils
568 partagent avec d'autres participants, ou qui sont entreposés dans des
569 référentiels ou des registres vérifiables, ne sont pas utilisés par un fournisseur de
570 services ou un vérificateur sauf comme signifié par le consentement express du
571 sujet, ou d'une entité autorisée à agir pour son compte, ou encore lorsque la loi
572 ou un règlement l'autorise. Par exemple, les participants ne doivent pas utiliser
573 les justificatifs qui leur ont été confiés pour représenter les sujets, ou s'entendre
574 avec d'autres participants pour agréger ou partager des renseignements sans
575 avoir un tel consentement.

576 **4. Processus de confiance**

577 Le CCP favorise la confiance grâce à un ensemble de processus vérifiables.

578 Un processus est une activité commerciale ou technique, ou un ensemble d'activités,
579 qui transforme une condition d'entrée en condition de sortie dont d'autres processus
580 dépendent souvent. Une condition est un état ou une circonstance en particulier qui
581 sont pertinents à un processus de confiance. Une condition peut être un intrant, un
582 extrant ou une dépendance relative à un processus de confiance. Les critères de
583 conformité spécifient ce qui est nécessaire pour transformer une condition d'entrée en
584 condition de sortie. Les critères de conformité spécifient, par exemple, ce qui est
585 nécessaire pour que le processus d'enregistrement du portefeuille d'identité numérique
586 transforme une condition d'entrée du portefeuille d'identité numérique vérifiable en
587 condition de sortie du portefeuille d'identité numérique.

588 Un processus est désigné comme étant de confiance quand il est évalué et certifié
589 conforme aux critères de conformité définis dans un profil de conformité du CCP.
590 L'intégrité d'un processus de confiance est fondamentale, car de nombreux participants
591 peuvent dépendre du résultat du processus, souvent par-delà les frontières territoriales,
592 organisationnelles et sectorielles, et souvent à court et long terme.

593 La composante « Portefeuille numérique » du CCP définit les processus de confiance
594 suivants en trois grandes catégories :

595 **Processus d'instanciation et de sécurité du portefeuille**

- 596 1. Création du portefeuille numérique
- 597 2. Enregistrement du portefeuille numérique
- 598 3. Authentification

599 **Processus de gestion et d'utilisation des justificatifs**

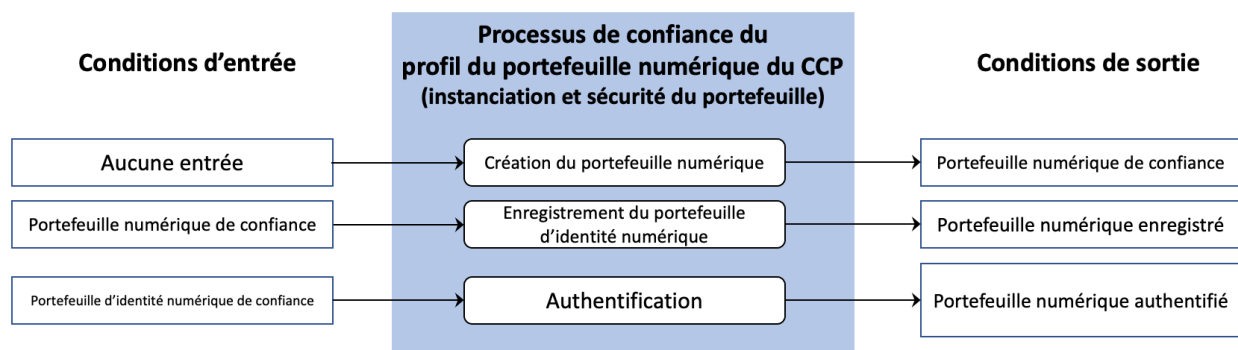
- 600 1. Demande de justificatif vérifiable
- 601 2. Entreposage du justificatif vérifiable
- 602 3. Gestion du justificatif vérifiable
- 603 4. Présentation du justificatif vérifiable
- 604 5. Rendu du justificatif vérifiable
- 605 6. Présentation de la preuve

606 **Processus de gestion du consentement**

- 607 1. Inclus dans le processus de présentation de la preuve

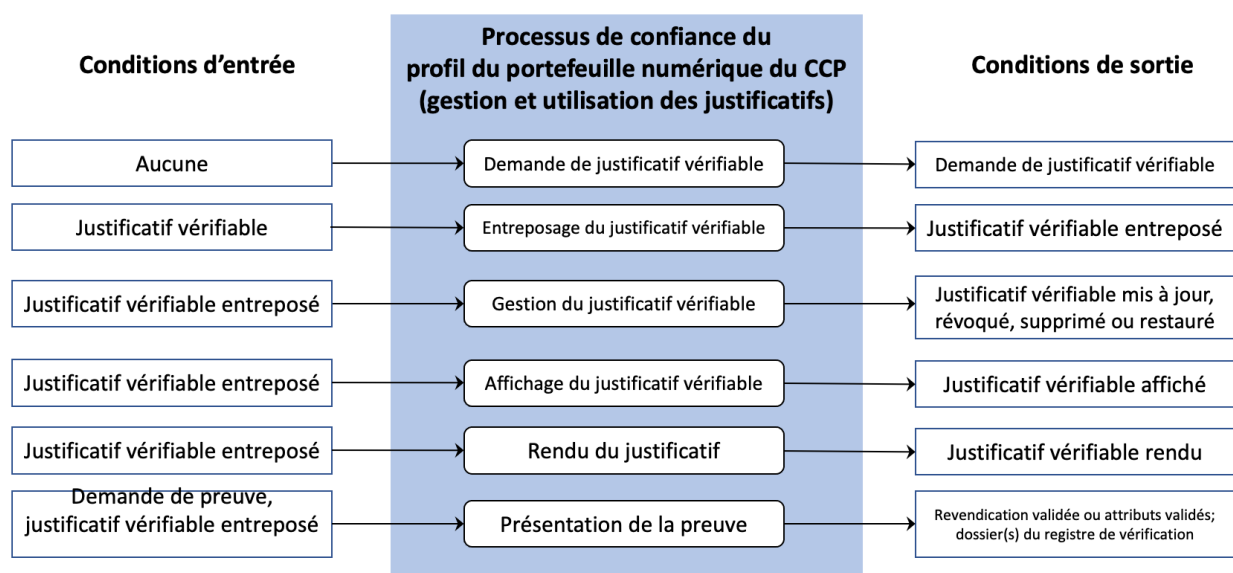
608 **4.1 Aperçu conceptuel**

609 Les figures 3 et 4 donnent un aperçu conceptuel, et l'organisation logique, des
610 processus de confiance du portefeuille numérique du CCP.



611

612 **Figure 3 : Processus de confiance pour l'instanciation et la sécurité du**
 613 **portefeuille numérique**



614

615 **Figure 4 : Processus de confiance pour la gestion et l'utilisation des justificatifs**
 616 **du portefeuille numérique**

617 4.2 Descriptions des processus

618 Les sections qui suivent définissent les processus de confiance de la composante
 619 « Portefeuille d'identité numérique » du CCP. Le profil de conformité du portefeuille
 620 d'identité numérique du CCP spécifie les critères de conformité d'après lesquels ces
 621 processus peuvent être évalués.

622 Les processus de confiance sont définis en utilisant la structure suivante :

623 1. **Description** : Aperçu descriptif du processus

Statut : Ébauche de recommandations

Cette ébauche de recommandations a été préparée pour les commentaires de la communauté et est approuvée par le Comité d'experts du Cadre de confiance du CCIAN. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec review@diacc.ca.

- 624 2. **Intrants** : Données qui sont consommées et/ou exploitées par le processus
625 3. **Extrants** : Données qui sont créées par le processus
626 4. **Dépendances** : Autres processus qui doivent être exécutés avant celui qui est
627 décrit dans la section, normalement parce qu'ils produisent un ou plusieurs
628 intrants requis

629 4.2.1 Processus d'instanciation et de sécurité du portefeuille

630 Création du portefeuille numérique

631 La création du portefeuille d'identité numérique est le processus qui consiste à créer un
632 portefeuille pouvant être vérifié par un vérificateur. La création peut impliquer
633 l'installation d'un logiciel sur un appareil mobile ou non mobile ou à générer une
634 instance de portefeuille sur un serveur.

Intrants	Aucun
Extrants	Portefeuille numérique de confiance
Dépendances	Aucune dépendance

635 Enregistrement du portefeuille d'identité numérique

636 L'enregistrement du portefeuille d'identité numérique est le processus selon lequel un
637 titulaire enregistre un portefeuille auprès d'un émetteur, d'un vérificateur ou d'un
638 registre de données vérifiable. Une fois ce processus terminé, le titulaire aura un
639 portefeuille numérique enregistré qui peut être géré d'une façon persistante par le
640 service d'enregistrement de l'émetteur, du vérificateur ou du registre de données
641 vérifiable.

Intrants	Portefeuille numérique de confiance
Extrants	Portefeuille numérique enregistré
Dépendances	Création d'un portefeuille numérique

642 Authentification

643 Ce processus établit un contrôle de l'authentification qui permet à un propriétaire de lier
644 des justificatifs à un portefeuille d'identité numérique. Cette liaison assure que le
645 propriétaire contrôle le portefeuille d'identité numérique et est autorisé à posséder,
646 contrôler et présenter les justificatifs qui sont liés à ce portefeuille.

647 L'extrant de ce processus doit être vérifiable du point de vue cryptographique.

Intrants	Portefeuille d'identité numérique de confiance
Extrants	Portefeuille d'identité numérique authentifié
Dépendances	

648 **4.2.2 Processus de gestion et d'utilisation des justificatifs**

649 **Demande de justificatif vérifiable**

650 Dans le cadre de ce processus, un titulaire de portefeuille demande un justificatif à un
 651 émetteur. L'assurance de la demande peut être améliorée en vérifiant les attributs du
 652 portefeuille d'identité numérique, un dossier de personne vérifiée et le dossier du lien
 653 comme prérequis à la demande de justificatif.

Intrants	
Extrants	Demande de justificatif vérifiable
Dépendances	Création d'un portefeuille numérique

654 **Entreposage d'un justificatif vérifiable**

655 Dans le cadre de ce processus, un justificatif vérifiable est obtenu et entreposé par un
 656 portefeuille d'identité numérique. Dans les cas où des niveaux d'assurance élevés sont
 657 nécessaires, des processus et technologies peuvent être mis en place comme
 658 prérequis pour obtenir le justificatif.

Intrants	Justificatif vérifiable
Extrants	Justificatif vérifiable entreposé
Dépendances	Création du portefeuille numérique, demande de justificatif vérifiable

659 **Gestion des justificatifs vérifiables**

660 Le CCP reconnaît la nature dynamique des justificatifs qui peuvent être entreposés
 661 dans un portefeuille numérique. Le processus de gestion des justificatifs vérifiables
 662 assure que les justificatifs et les attributs entreposés dans les portefeuilles numériques
 663 contiennent des renseignements exacts et opportuns. Dans le cadre du processus de
 664 gestion des justificatifs vérifiables, un justificatif vérifiable qui est obtenu et accessible
 665 par un portefeuille d'identité numérique peut être :

- 666 1. Mis à jour : Les attributs d'un justificatif vérifiable sont actualisés par
 667 l'intermédiaire de l'émetteur du justificatif

Statut : Ébauche de recommandations

Cette ébauche de recommandations a été préparée pour les commentaires de la communauté et est
 approuvée par le Comité d'experts du Cadre de confiance du CCIAN. Pour plus de renseignements,
 veuillez communiquer avec review@diacc.ca.

- 668 2. Révoqués : La procédure déclenchée par un émetteur pour révoquer un
669 justificatif vérifiable et aviser le titulaire du justificatif vérifiable
670 3. Expirés : La procédure déclenchée par un émetteur pour l’avis, et l’expiration,
671 d’un justificatif expiré
672 4. Restaurés : La procédure utilisée par un émetteur ou un titulaire de portefeuille
673 d’identité numérique pour restaurer un justificatif vérifiable
674 5. Supprimés : La procédure utilisée par un titulaire de portefeuille d’identité
675 numérique pour supprimer un justificatif vérifiable

676 Ces fonctions ne devraient être mises à la disposition que du titulaire légitime des
677 justificatifs (c.-à-d., le propriétaire lié au portefeuille d’identité numérique).

Intrants	Justificatif vérifiable entreposé
Extrants	Justificatif vérifiable mis à jour, révoqué, supprimé ou restauré
Dépendances	Entreposage du justificatif vérifiable

678 **Présentation du justificatif vérifiable**

679 Ce processus récupère un justificatif dans un portefeuille numérique et le présente pour
680 le propriétaire.

Intrants	Justificatif vérifiable entreposé
Extrants	Justificatif vérifiable présenté
Dépendances	Entreposage du justificatif vérifiable, rendu du justificatif vérifiable

681 **Rendu du justificatif vérifiable**

682 Ce processus établit un état ou une condition en particulier pour un justificatif obtenu et
683 le présente dans un format qui peut être lu et compris par une personne.

Intrants	Justificatif vérifiable entreposé
Extrants	Justificatif vérifiable rendu
Dépendances	Entreposage du justificative vérifiable

684 **Présentation de la preuve**

685 Un portefeuille numérique doit être capable de présenter la preuve des revendications
686 (justificatifs signés) du titulaire (c.-à-d., le propriétaire du portefeuille) à un vérificateur
687 dans un format compatible pour satisfaire une demande de preuve d’un vérificateur. Les

Statut : Ébauche de recommandations

23

Cette ébauche de recommandations a été préparée pour les commentaires de la communauté et est approuvée par le Comité d’experts du Cadre de confiance du CCIAN. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec review@diacc.ca.

688 principales considérations de compatibilité incluent le format des justificatifs, le
689 mécanisme de signature, l'émetteur acceptable pour chaque revendication demandée
690 et si la divulgation sélective est soutenue ou non. Idéalement, le portefeuille (et
691 l'émetteur) soutiendra un processus de négociation bilatéral qui satisfait les politiques
692 du portefeuille et du vérificateur contrairement à un échange unique fixe.

693 Une preuve est une présentation inviolable des revendications demandées que le
694 vérificateur peut valider au moyen du processus cryptographique approprié. Si la
695 divulgation sélective est soutenue, seules les revendications spécifiques demandées
696 par le vérificateur peuvent alors être partagées. Sinon, la série complète de justificatifs
697 nécessaires pour répondre à la demande de preuve peut être partagée. Celle-ci
698 présente le risque que des renseignements personnels dont le vérificateur n'a pas
699 besoin du point de vue commercial soient partagés.

700 Avant d'accepter une demande de preuve, le titulaire doit consentir à envoyer les
701 renseignements demandés au vérificateur. Un registre d'audit, accessible par le
702 titulaire, doit enregistrer l'heure de la transaction, les revendications demandées et
703 présentées, les détails du vérificateur, l'état de réussite et le reçu, s'il est fourni. Le
704 registre d'audit peut aussi persister et présenter une méthode pour examiner et
705 révoquer le consentement.

Intrants	Demande de preuve, justificatif vérifiable entreposé
Extrants	Présentation vérifiable
Dépendances	Entreposage du justificatif vérifiable, expression du consentement

706 **4.2.3 Processus de consentement**

707 La composante « Avis et consentement » du CCP est la source qui fait autorité pour les
708 critères de conformité de l'avis et du consentement. Les critères de conformité de l'avis
709 et du consentement ne seront pas fournis dans le cadre des critères de conformité du
710 portefeuille numérique, sauf s'ils sont uniques à l'interaction avec les portefeuilles
711 numériques. La demande de consentement pour présenter une preuve de justificatif à
712 un vérificateur est incluse dans le présent processus de preuve.

713 **5. Références**

714 Cette section fournit la liste des normes, lignes directrices et autres documents
715 auxquels il est fait référence dans cette composante du CCP.

716 **Remarque**

Cadre de confiance pancanadien

Aperçu de la composante « Portefeuille numérique » du CCP – ébauche de recommandations V1.0

DIACC / CCO12

- 717 • Le cas échéant, seul le numéro de version ou de mise à jour spécifié dans ce
718 document s'applique à cette composante du CCP.

719 Cette composante du CCP tire parti des compétences, de l'expérience et des leçons
720 appries d'autres organisations qui œuvrent à améliorer ce domaine, et elle a pris en
721 considération le matériel provenant des sources suivantes :

- 722 • Conseil stratégique des DPI : [CAN/CIOSC 103-1:2020 Confiance et identité](#)
723 [numériques – Partie 1 : Fondamentaux](#)
724 • Gouvernement du Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : [Profil](#)
725 [du secteur public du Cadre de confiance pancanadien version 1.1](#)
726 • W3C : [Modèle de données de justificatifs vérifiables 1.0](#)
727 • W3C : [Identifiant décentralisés \(DID\)](#)

728 6. Historique des révisions

Version	Date	Auteur(s)	Commentaire
0.01	01-17-2022	Équipe de conception du portefeuille numérique du CCP	Ébauche de discussion initiale créée par l'équipe de conception du portefeuille numérique du CCP
0.02	02-28-2022	Équipe de conception du portefeuille numérique du CCP	Version mise à jour pour incorporer la rétroaction du TFEC
0.03	03-10-2022	Équipe de conception du portefeuille numérique du CCP	Duplication du niveau d'assurance supprimée de l'aperçu, voir le profil de conformité
1.0	03-30-2022	Équipe de conception du portefeuille numérique du CCP	Le TFEC l'approuve comme ébauche de recommandations V1.0

729
730

Statut : Ébauche de recommandations

Cette ébauche de recommandations a été préparée pour les commentaires de la communauté et est approuvée par le Comité d'experts du Cadre de confiance du CCIAN. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec review@diacc.ca.